

Le remembrement du ban de Geispolsheim : tous concernés

Pourquoi un remembrement en 2021 ?

La construction de la rocade sud a amputé la surface agricole de 19 ha. Pour ne pas pénaliser les propriétaires et exploitants dont les terrains ont été pris par cet aménagement, le remembrement consiste à répartir la perte entre tous les propriétaires.

Conséquences du remembrement

900 hectares du ban de Geispolsheim vont être redistribués.

Ce réaménagement foncier permet aussi de regrouper des parcelles, supprimer des chemins et ainsi augmenter la taille des champs et faciliter l'utilisation de gros engins.

Il doit respecter les mesures environnementales réglementaires d'accompagnement de l'opération imposées par l'Etat : maintien de zones refuge, prairies permanentes, bosquets, arbres isolés remarquables, vergers existants, etc.

L'ANR et le remembrement :

L'ANR considère que la procédure en cours est une opportunité unique pour redonner de la place à la biodiversité (flore et faune) et améliorer le cadre de vie de tous les citoyens de Geispolsheim tout en intégrant la Trame Verte et Bleue de l'Eurométropole (création de continuités entre réservoirs de biodiversité pour permettre les mouvements de la faune entre eux). Voir au verso le détail de ces propositions.

Si vous désirez des informations précises.

Si vous avez des questions à poser.

Si vous avez des idées à proposer.

Si l'évolution de votre cadre de vie vous intéresse.

Si vous voulez tout simplement montrer votre soutien au travail de l'ANR.

Venez à la soirée d'information sur le remembrement

le mardi 16 novembre 2021 à 20h

Maison des Associations Salle de réunion



ANR - Association Nature Ried

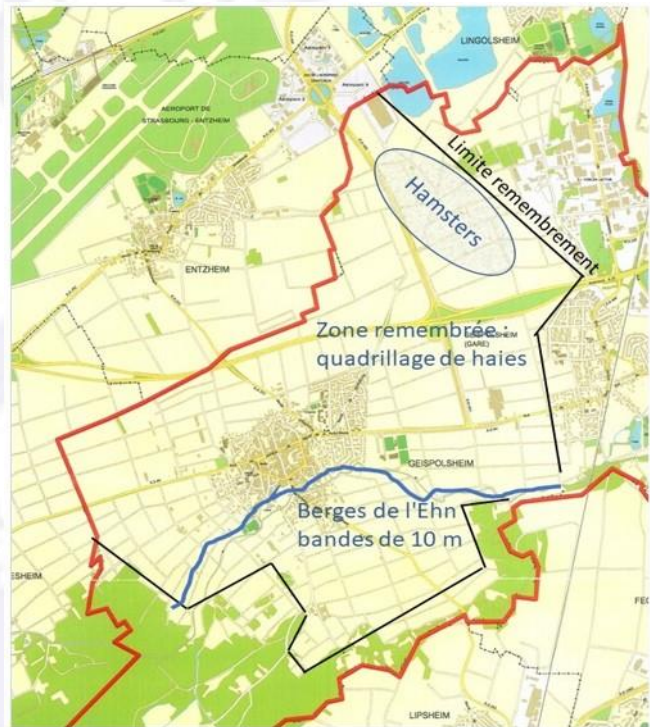


Propositions de l'ANR

- **Berges de l'Ehn** : réservation d'une bande de 10 mètres le long du cours d'eau qui sera occupée par des arbres, des haies, des zones herbeuses. Cette bande tampon ainsi formée entre champs et cours d'eau assurera plusieurs fonctions : surface d'expansion en cas de crue, protection de l'eau contre la pollution des engrais et pesticides, cheminement piétonnier, intérêt paysager, zone de fraîcheur, limitation de l'évaporation.

- **Plantation de haies** dans les zones de cultures et le long des habitations. La haie a de multiples fonctions : protection des habitations contre le vent et les épandages, continuité des milieux de vie pour de nombreux animaux, intérêt paysager ...

-**Grand Hamster** : maintien des conditions de culture favorables à cette espèce animale menacée et extension à de nouveaux secteurs pour tendre à la continuité avec les zones où ont eu lieu des lâchers de ces petits mammifères.



Mise en œuvre de ces propositions :

La création des bandes le long des berges et des haies nécessitera la mise à disposition de **20 ha** à soustraire de la surface remembrée. Comment dégager cette surface ?

La suppression de certains chemins permettra de gagner environ **5 ha**.

La commune possède **23,9 ha** de terrains dans l'emprise du remembrement. Considérant que c'est un bien commun au service de l'ensemble des citoyens, l'ANR propose de consacrer **15 ha** de ces propriétés communales pour l'aménagement des berges et des haies (sur la base du volontariat des locataires-exploitants.)

Il va de soi que la mise en œuvre ne pourra se faire qu'en concertation avec toutes les parties concernées : commune, propriétaires, exploitants, population !

Pour nous joindre :

Site internet <http://www.natureriedgeispolsheim.fr/>

Facebook <https://www.facebook.com/Association-Nature-Ried-Geispolsheim/>

Mail anrgeis@gmail.com

Courrier ANR Maison des Associations 67118 Geispolsheim .